



Concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers

Session ministérielle,

Cotonou, Bénin, 2 au 6 novembre 2015

Communiqué final de la session

1. Sur Initiative conjointe de la CEDEAO, du Gouvernement du Bénin et du Réseau Billital Maroobé (RBM) s'est tenue à Cotonou, au Bénin, le 6 novembre 2015, la Session ministérielle de la deuxième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers.

2. L'objectif de la réunion était d'apprécier l'état de mise en œuvre des conclusions et recommandations de la Session de Lomé, tenue en Janvier 2015, et dégager de nouvelles orientations pour une transhumance apaisée lors de la prochaine campagne.

3. La réunion a été présidée par Monsieur Rufin Orou Nan Nansounon, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche de la République du Bénin.

4. Ont pris part à la réunion :

- Monsieur Jean Paul Rouamba, Ministre des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Monsieur Adamou Mama Sambo, Conseiller Technique à la transhumance et la résolution des conflits à la Présidence de la République du Bénin ;
- Dr Batawui Komla Batassé, Directeur de l'Élevage, représentant du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique du Togo ;
- Mister Kwamina Arkorful, Director, Animal Production Directorate, Ministry of Food and Agriculture, Ghana ;
- Dr Abdoulaye NAFERI, Directeur Général de la Production et des Industries animales, représentant le Ministre de l'élevage du Niger ;
- Monsieur Abdoul Wahab Diarra, représentant du Ministre du Développement Rural du Mali ;
- Monsieur Kouamé Adingra, Directeur de la Nutrition Animale et de la Gestion de l'Espace Pastoral au Ministère des Ressources Animales et Halieutiques de la Côte d'Ivoire ;
- Mister Bello Ahad Gega, Director Animal Husbandry and Production, Kebbi State, Nigeria ;
- Dr Alain Sy Traoré, Directeur de l'Agriculture et du Développement Rural, représentant le Commissaire en charge du Département Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO ;
- Monsieur Hamadoun Mahalmoudou, représentant du Secrétaire Exécutif du Comité Permanent Inter-Etats pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel.

4. Les Ministres ont examiné le rapport des experts. Dans ce cadre, ils se sont réjouis de la qualité du rapport et l'ont adopté.

5. Les Ministres ont particulièrement insisté sur l'importance de l'établissement de dispositifs institutionnels et opérationnels de gestion de la transhumance transfrontalière. Bien que les pays soient à des niveaux inégaux d'avancement dans la prise en charge de cette question, ils saluent les efforts importants entrepris par le Bénin et le Togo et les encouragent à poursuivre dans cette dynamique. Ils recommandent de capitaliser l'expérience du Burkina et du Niger en matière d'élaboration de dispositifs juridiques, de gestion structurelle de la mobilité pastorale à travers la définition d'espaces affectés à l'élevage, l'organisation de concertation multi-acteurs à différentes échelles (locale, transfrontalière et nationale) et d'articulation du CNT avec le dispositif de gestion du foncier. Ils se félicitent de l'implication et de l'engagement de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Nigeria et du Mali à s'approprier le processus PRIDEC.

6. Face à la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs, ainsi qu'à la recrudescence du banditisme au Bénin (régions du nord, du centre et de la vallée de l'Ouémé) et au Togo (région septentrionale), les Ministres ont décidé de faire prendre les mesures pour renforcer la concertation rapprochée entre les Comités Nationaux de la Transhumance et les forces de sécurité le long des frontières, sur les axes de transhumance et au niveau des zones de parcours.

7. En ce qui concerne le Programme d'Investissement en faveur de l'Elevage dans les pays Côtiers (PRIDEC), les Ministres ont approuvé la configuration globale de cette initiative, tout en insistant sur la nécessité de : (i) accélérer la finalisation des plans nationaux d'investissement et de la composante régionale du PRIDEC ; (ii) donner la priorité à la réalisation des infrastructures d'appui à la transhumance apaisée (zones transfrontalières, de transit et d'accueil) ; (iii) affiner la stratégie de financement des infrastructures à réaliser dans les zones d'accueil des transhumants transfrontaliers, en tenant compte du fait que ces infrastructures présentent un intérêt commun pour le cheptel de plusieurs pays ouest-africains et doivent par conséquent être prises en charge principalement par le niveau régional ; (iv) accorder une attention soutenue à la problématique de la santé animale au niveau régional, en mettant l'accent sur plusieurs dimensions importantes, en particulier l'accompagnement et la synchronisation des campagnes annuelles de vaccination, l'appui à la mise en cohérence des législations nationales dédiées à la santé animale et le soutien à la mise en œuvre des campagnes de vaccination du bétail dans les zones transfrontalières et sur les couloirs internationaux de transhumance ; et (v) de mener une campagne de communication et sensibilisation contre les images négatives de la transhumance transfrontalière, en vue de reconstruire une image plus positive

articulée autour des apports et des atouts des flux de mobilité du bétail entre le Sahel et les pays côtiers.

8. Les Ministres ont exhorté les pays à renforcer la démarche inclusive de formulation du PRIDEC dans la phase actuelle où ils devront formuler leurs plans d'actions nationaux. Ils ont également insisté sur l'établissement d'un mécanisme d'accompagnement rapproché de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Mali et du Nigeria qui ont été impliqués dans le processus plus récemment.

9. Les Ministres ont demandé à toutes les parties prenantes d'adopter les dispositions garantissant le respect de la feuille de route adoptée par la concertation de Cotonou relativement à la mise en œuvre du PRIDEC. Dans ce cadre, ils demandent :

- à la CEDEAO de prendre les mesures institutionnelles et financières appropriées pour : (i) encourager et faciliter la coopération bilatérale entre les pays et les groupes d'acteurs en vue de promouvoir une transhumance transfrontalière apaisée ; (ii) formaliser le cadre de concertation sur la transhumance transfrontalière ; (iii) appuyer les pays dans la mobilisation des ressources financières ; (iv) assurer la synergie entre le PRIDEC et les autres programmes régionaux (PRAPS, initiatives dans le domaine de la santé animale, etc.) ; et (v) rendre opérationnel le centre régional de santé animale de Bamako ;
- aux Gouvernements d'appuyer : (i) les concertations rapprochées entre les CNT et entre les forces de sécurité de part et d'autre des frontières, dans les zones de transit et d'accueil ; (ii) les concertations multi-acteurs pour la finalisation des plans nationaux du PRIDEC ; et (iii) les campagnes de communication visant à promouvoir une image plus positive de la transhumance transfrontalière ; et (iv) d'opérationnaliser, dans les meilleurs délais, le plan de gestion de la transhumance du Bénin,
- aux organisations d'éleveurs de mener des campagnes de sensibilisation auprès des communautés pastorales sur : (i) les textes régissant la mobilité pastorale dans les pays de départ et d'accueil ; (ii) le respect des dispositions prises par les pays d'accueil en lien avec l'insertion des transhumants transfrontaliers ; et (iii) les initiatives régionales engagées en faveur de l'élevage.

10. Les Ministres expriment leur gratitude à Son Excellence Dr Yayi Boni, Président de la République, Chef de l'Etat et Chef du Gouvernement, au Gouvernement et au peuple béninois pour la qualité de l'accueil et les facilités

mises à leur disposition et qui ont permis de garantir le succès de la réunion. Ils remercient également la CEDEAO, le RBM et les partenaires techniques et financiers qui ont facilité l'organisation de la rencontre. Ils les exhortent à poursuivre cet appui pour le fonctionnement du cadre de concertation de haut niveau et la mise en œuvre diligente du PRIDEC.

12. Les Ministres ont désigné le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche de la République du Bénin pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des résolutions de la réunion.

10. La troisième édition de la concertation de haut niveau sur la transhumance transfrontalière apaisée entre le Sahel et les pays côtiers est prévue en septembre 2016 à Lomé, au Togo.

Fait à Cotonou le 6 novembre 2015

Ont signé :

Ministre des Ressources Animales du
Burkina Faso

Ministre de l'Agriculture, de
l'Elevage et de la Pêche du Bénin

M. Jean Paul ROUAMBA

M. Rufin Orou NANSOUNON

Représentant du Ministre de
l'Agriculture, de l'Elevage et de
l'Hydraulique du Togo

Représentant du Ministre de
l'Elevage du Niger

Dr Komla Batassé BATAWUI

Dr Abdoulaye NAFERI

